

Puis-je demander une preuve de solvabilité au locataire (Wallonie) ?

Mise à jour : Mercredi 28 septembre 2022

Région wallonne

Oui.

En tant que propriétaire, vous pouvez choisir votre locataire **librement**.

Toutefois, votre choix **ne peut pas se baser sur un motif de discrimination**.

Afin de faire une sélection, vous pouvez demander aux personnes intéressées de vous fournir certaines informations et les documents qui s'y rapportent. Une preuve de solvabilité du candidat en fait partie.

Ces informations sont néanmoins **limitées** :

- aux nom et prénom du candidat locataire ;
- à un moyen de communication avec le candidat ;
- à l'adresse du candidat ;
- à la date de naissance du candidat ou une preuve de sa capacité à conclure un contrat ;
- à la composition de ménage du candidat ;
- à l'état civil du candidat s'il est marié ou cohabitant légal ;
- au montant des ressources financières dont dispose le candidat ;
- à la preuve du paiement des 3 derniers loyers.

Attention, ni l'origine, ni la nature du montant ne peut être demandé.

Mais une fiche de salaire, des extraits de compte bancaire, une attestation des allocations de chômage peuvent être demandés.

Vous ne pouvez demander **aucun autre renseignement** au candidat locataire.

Une **exception** : vous pouvez demander au candidat une information supplémentaire à celles limitativement listées si :

- l'objectif de la demande de ce renseignement est **légitime** ;
- la demande est justifiée par des raisons sérieuses et proportionnées à leur objectif.

Pour éviter la discrimination, vous pouvez utiliser le formulaire-type pour sélectionner un candidat locataire.

Pour plus d'informations, voyez le site d'[UNIA](#) et le formulaire dans les documents-types de cette fiche.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 6 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation](#)

Les documents types

[Brochure : Le bail d'habitation en Wallonie - éditée par le SPW -édition mars 2021](#)

[Brochure : La discrimination au logement - Edition novembre 2015 - éditée par Unia](#)

[Formulaire renseignements candidat locataire en Wallonie - édité par UNIA - édition 2021](#)

